



# Directives pour l'institutionnalisation et la mise en œuvre de la gestion communautaire des forêts en Afrique sub-saharienne



Organisation des Nations unies  
pour l'alimentation et l'agriculture,  
Bureau Régional pour l'Afrique,  
Accra 2013

***Photo de couverture***

*Participation des populations locales à la gestion forestière au Mali (Photo : FAO)*

# **Directives pour l'institutionnalisation et la mise en œuvre de la gestion communautaire des forêts en Afrique sub-saharienne**

Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture,  
Bureau Régional pour l'Afrique, Accra 2013

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

ISBN 978-92-5-207268-3

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org) ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

© FAO 2013

# TABLE DES MATIÈRES

v	REMERCIEMENTS
vii	AVANT-PROPOS
ix	ACRONYMES ET ABBRÉVIATIONS
1	INTRODUCTION
3	SECTION I : CONTEXTE
3	1.1. Types de forêts et Gestion communautaire des forêts
6	1.2. Historique de la gestion communautaire des forêts
12	1.3. Approches de la gestion communautaire des forêts
14	1.4. Leçons tirées de l'expérience africaine en matière de gestion communautaire des forêts
19	SECTION II : ÉLÉMENTS CLÉS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTITUTIONNALISATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS
19	2.1. Conditions favorables : Prérequis pour l'institutionnalisation de la Gestion communautaire des forêts
27	SECTION III : DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR AMÉLIORER L'INSTITUTIONNALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS
27	3.1. Développer une vision commune de la gestion communautaire des forêts
30	3.2. Développer des politiques incitatives, des législations et dispositions institutionnelles
36	3.3. Faciliter le développement et la mise en œuvre de plans communautaires de gestion
42	3.4. Étapes pratiques du développement et de la mise en œuvre d'un Plan de gestion communautaire des forêts
46	3.5. Souligner et prendre en compte les aspects environnementaux et socio-économiques de la gestion communautaire des forêts
48	3.6. Améliorer les services d'appui aux parties prenantes
51	3.7. Anticiper et prendre en compte les questions émergentes
55	RÉFÉRENCES

## REMERCIEMENTS

Le développement des présentes directives a bénéficié de l'expertise et des contributions d'un nombre d'experts en Afrique et hors du continent. Leurs efforts collectifs sont ici reconnus et appréciés. Peter Gondo et Edouard Bonkougou pour leur excellent travail en tant que consultants et auteurs du rapport. Jean-Marc Garreau et Martin Njanje (Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale et de l'ouest), Michael Balinga et Mathurin Zida (Bureau régional du CIFOR pour l'Afrique de l'ouest) pour avoir fourni des informations sur des publications pertinentes. Phosiso Sola, Kanimang Camara, et Pape Djiby Koné pour leurs pertinents commentaires et suggestions. Des membres du personnel de la FAO, y compris Dominique Reeb, Fred Kafeero, Atsé Yapi, Ada Ndeso-Atanga, Sophie Grouwels et Eduardo Rojas-Briales, ont passé en revue le document et apporté des suggestions pour son amélioration. Enfin, les participants à l'atelier de revue et de validation tenu à Accra, au Ghana, les 18 et 19 mai 2011, ont présidé à la finalisation du document. Le processus de développement du document a été supervisé par Foday Bojang, Forestier principal au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.



*Les participants à l'ouverture de l'atelier de validation sur la Gestion communautaire des forêts (CGF) au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Accra, Ghana. (Photo: FAORAF)*

---

## AVANT-PROPOS

Le point culminant de la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le développement (CNUED) a été l'adoption de l'Action 21, un plan d'action global pour le développement durable, et sa 'Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts' (Principes de gestion des forêts), qui vise à assurer la durabilité des écosystèmes forestiers mondiaux en faveur des générations présentes et futures. L'une des caractéristiques des Principes de gestion des forêts en rapport avec l'engagement de la communauté dans la gestion des forêts est la suivante : "les politiques forestières nationales doivent reconnaître et soutenir l'identité, la culture et les droits des populations autochtones, de leurs communautés et des autres communautés, ainsi que ceux des habitants des forêts. Il est nécessaire de promouvoir des conditions appropriées pour ces groupes afin de leur permettre d'avoir un intérêt économique dans l'utilisation des forêts, de se livrer à des activités économiques, et de réaliser et maintenir une identité culturelle et une organisation sociale, ainsi que des niveaux appropriés de moyens d'existence et de bien-être à travers, entre autres, les dispositions de régimes fonciers servant d'incitations pour la gestion durable des forêts". Les objectifs de l'Action 21 et des Principes de gestion des forêts ont été réitérés et améliorés par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (JPOI) du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg en Afrique du sud, en 2002.

Depuis 1992, plusieurs pays africains et leurs Commissions économiques régionales (CER) se sont engagés dans des révisions des politiques et législations forestiers, non seulement pour mettre en œuvre l'Agenda 21, les Principes de gestion des forêts, et depuis 2002, le JPOI, mais également pour prendre en compte les tendances croissantes de déforestation et de dégradation des forêts qui constituent une menace pour le développement social, économique et environnemental et la stabilité du continent. Dans ce contexte, diverses formes de gestion communautaire des forêts ont été

expérimentées, générant ainsi des richesses et des expériences. En 1999, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Gambie, la FAO a tenu son premier atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, à Banjul, en Gambie dans le but de partager lesdites expériences et de vulgariser le concept de la foresterie communautaire. La FAO a été impliquée dans la promotion de divers aspects de l'engagement communautaire et du développement de la chaîne de valeur de produits provenant des forêts communautaires. En 2011, la FAO a publié un manuel intitulé "Entreprises communautaires de produits ligneux et forestiers : Analyse et développement des marchés" (*Community-based tree and forest products enterprise : Market Analysis and Development*) pour contribuer au développement et à l'appui des capacités commerciales des professionnels de la foresterie communautaire.

Lors de ses 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> Sessions respectivement en 2008 et 2010, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique a délibéré sur la question de la participation viable des communautés à la gestion des forêts et de la faune sauvage et a appelé ses membres et la communauté internationale à mettre en œuvre les politiques et actions nécessaires pour atteindre cet objectif. La présente publication est une autre tentative de la FAO pour fournir cet appui au continent. Elle propose des mesures institutionnelles, politiques et législatives clés à mettre en place pour favoriser l'engagement durable des communautés locales à la gestion et au développement des forêts. En outre, le document met en exergue l'importance d'une vision collective, d'un partage équitable des avantages et du développement de la valeur des produits et de leur accès aux marchés afin de rendre la foresterie communautaire attrayante tant pour les gouvernements que pour les communautés cibles. Le document est destiné à l'usage des décideurs et des professionnels de la foresterie en Afrique subsaharienne.



**Maria Helena Semedo**  
Sous-directrice générale  
Bureau régional de la FAO  
pour l'Afrique



**Eduardo Rojas-Briales**  
Sous-directeur général  
Département des forêts de la FAO

## ACRONYMES ET ABBRÉVIATIONS

AFORNET	Réseau africain de recherche forestière
ANAFE	Réseau africain pour l'enseignement de l'agriculture, l'agroforesterie et la gestion des ressources naturelles
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations unies sur le Changement climatique
CDB	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CFFA	Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique
CILSS	Comité Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COVIMOF	Communautés villageoises de Melombo, Okekat et Faékélé
CRNV	Comité des ressources naturelles villageoises
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAORAF	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau régional pour l'Afrique
FC	Foresterie communautaire
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
	FNUF Forum des Nations unies sur les forêts
GCF	Gestion communautaire des forêts
GCOF	Gestion collaborative des forêts
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles
GDF	Gestion durable des forêts
	GFCG Gestion forestière conjointe

GFMC	Gambia forest Management Concept (Concept gambien de gestion des forêts)
GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
GPF	Gestion participative des forêts IGFInstitution de gestion des forêts
IGMVSS	Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations unies
PFN	Programme forestier national
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PSG	Plan simple de gestion
REDD	Mécanisme de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RFTV	Réerves forestières des terroirs illageois
RRI	Initiative des droits et ressources
SAII	ASouth African Institute of International Affairs ( <i>Institut sud africain des affaires internationales</i> )
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WRM	World Rainforest Movement

---

# INTRODUCTION

Couvrant plus de 674 millions d'hectares, les forêts africaines représentent environ 17% des forêts mondiales (FAO, 2010). Les forêts et les arbres sont au centre du développement socio-économique et de la production environnementale du continent. Elles fournissent une gamme variée de produits et services dont dépendent les communautés rurales et les populations urbaines pour leurs moyens d'existence et leur subsistance. Les produits forestiers incluent les aliments naturels (tels que le miel, les champignons, la viande de brousse et les fruits), les médicaments, le bois de feu, les poteaux de construction, et le brout et le fourrage pour le bétail. Plus de 90% des populations africaines dépendent des forêts et des arbres pour satisfaire leurs besoins en énergie, principalement sous la forme de bois de feu et de charbon. En outre, les forêts et les terres boisées offrent également des services environnementaux globaux très importants qui incluent la protection des bassins versants, les habitats de la faune sauvage, la biodiversité, la fixation du carbone et le maintien des fonctions écosystémiques. Les forêts et les terres boisées fournissent également des ressources aux entreprises forestières. Au cours des années récentes, la production et le commerce des produits forestiers non-ligneux ont connu une poussée considérable (FAO, 2009). Cette croissance a été motivée par la popularité grandissante des aliments ethniques, des médicaments traditionnels, et des aliments naturels et organiques.

Bien que le rôle que les forêts jouent dans les économies locales et nationales en Afrique soit bien connu, les forêts continuent de décliner en raison du rythme accéléré de la déforestation et de la dégradation qui est de 0,49%, soit 3,4 millions d'hectares par an (FAO, 2010). Le défrichement, la conversion des terres à l'agriculture, la coupe du bois, les incendies, le surpâturage et d'autres facteurs ont entraîné des pertes annuelles considérables en forêts et en terres boisées en Afrique.

Les gouvernements coloniaux et ceux après les indépendances se sont accaparés la propriété des forêts naturelles africaines aux dépens des populations locales. En conséquence, les systèmes autochtones de gestion

se sont éclipsés sans pour autant avoir été remplacés par des systèmes efficaces. Cette incapacité de la gestion centralisée des forêts à favoriser une gestion durable des forêts et à réaliser une distribution équitable des avantages produits par la gestion des ressources forestières tant pour le développement national que pour l'amélioration des moyens d'existence des communautés, a motivé la recherche d'approches alternatives à la gestion forestière.

Au fil des deux dernières décennies, la plupart des pays africains ont entrepris des réformes politiques et législatives afin d'assurer la dévolution de l'autorité aux niveaux locaux, non seulement à des fins administratives mais également pour garantir des structures appropriées pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Les plans de Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) ont ainsi été mis en œuvre dans plusieurs pays avec des degrés divers d'appui politique ou juridique. Alors que certains de ces plans ont été mis en œuvre sur une base pilote dans les années 1980, d'autres ont été exécutés dans le cadre de dispositions politiques et législatives intégrales à partir des années 1990 (Wily, L., 2001). Bien que peu de pays aient adopté les arrangements politiques et législatifs pour la foresterie communautaire (Tanzanie, Nigéria, Gambie, Cameroun, RDC, Libéria, etc.), au niveau continental le souhait de voir une plus grande autonomisation de la communauté dans la gestion des ressources naturelles est plus prononcé, en particulier la gestion des forêts (FAO-CFFA, 2008 et 2010). Les expériences dans la plupart des pays ont montré que les réformes politiques et législatives doivent être appuyées par des services de vulgarisation, un changement d'attitude parmi les parties prenantes et une meilleure capacité des institutions communautaires locales à mettre en œuvre de manière efficace les pratiques de gestion communautaire des forêts.

L'objectif du présent document est d'offrir de suggestions pour l'amélioration de l'institutionnalisation et de la mise en œuvre efficace de la gestion communautaire des forêts en Afrique sub-saharienne en vue de vulgariser et de propager l'adoption des pratiques sur le continent. Il est envisagé que ces directives profitent aux acteurs impliqués dans la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes et projets de gestion communautaire des forêts aux niveaux national et communautaire. Ces acteurs incluent les partenaires au développement, les décideurs, les planificateurs, les agents forestiers et de vulgarisation du développement rural, les administrateurs locaux et les leaders des communautés.